Délibération nº 3

Objet: Création emploi permanent d'adjoint administratif territorial

Date de convocation:

7 octobre 2021

Date d'affichage:

7 octobre 2021

Nombre de Conseillers en exercice:

23

Nombre de présents : 13

Nombre de votants:

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt et un Le 14 octobre 2021 à 19 heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents:

Messieurs et Mesdames: Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Mme Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE.

Pouvoir:

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Thierry DELBREIL M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gérard ROCHE Mme Marie-Laurence PRAISSAC a donné procuration à Mme Sonia PARRIEL M. Franck SEGONNE a donnée procuration à M. Alain MALMON Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE Mme Colette VERDOUX a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents: M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Gérard ROCHE.

VU la Loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé :

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial.

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1er janvier 2022, l'emploi ci-dessous :

Nombre	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail
d'emploi		Niveau de recrutement	Hebdomadaire
1	Adjoint administratif territorial	Agent d'accueil et Secrétariat	35 heures

AR Prefecture

082-218200871-20211014-DELIB31410-DE Reçu le 19/10/2021 Publié le 19/10/2021

Les membres du Conseil Municipal après avoir délibéré :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

- ADOPTÉE-

Le Maire,

Thierry DELBREIL